



N°125

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC

Le 19 Avril 2013

La Chambre Patronale enRAGée pour ne pas aboutir à un accord Salaires

Ce jeudi 18 avril 2013, la délégation **FORCE OUVRIÈRE** a participé à la réunion sur la révision des Salaires minima de branche, le terme "SALAIRES" a tout son sens et vous comprendrez pourquoi à la lecture de cette circulaire.

Pour la première fois depuis plusieurs années (à tel point que nous ne nous souvenons plus depuis quand exactement), la Chambre Patronale nous a fait parvenir, avec sa convocation, une proposition, en nous précisant que le mécanisme des minima de branche, dans le contexte actuel, n'était plus adapté à la réalité économique des entreprises.

Cette (douteuse) proposition est la suivante :

⇒ Pour les salariés Ouvriers et Collaborateurs (du coefficient 130 au 370) :

une grille de salaires minima mensuels revalorisée de façon dégressive, variant de 2,21% au 130 pour aller à 0,95% pour le coefficient 370, avec une valeur de point pour le calcul de la prime d'ancienneté "généreusement" revalorisée de 6,09 à 6,12 € (soit +0,5%),

⇒ Pour les salariés Ingénieurs et Cadres (du coefficient 305 au 880) :

une grille de RÉMUNÉRATIONS Annuelles Garanties (RAG) incluant tous les éléments constitutifs de la rémunération à l'exception de ceux définis à l'article 16 des clauses communes de la Convention Collective Nationale de Caoutchouc.

Lors de la réunion, **FORCE OUVRIÈRE** a clairement annoncé qu'elle s'opposait à cette RAG, qui inclurait notamment le treizième mois, les primes vacances etc..., et a revendiqué ce qui suit :

- ☛ Pas de RAG,
- ☛ Maintien de la formule de calcul des Taux Effectifs Garanties, afin de garantir une réelle hiérarchisation des coefficients,
- ☛ Un point de raccordement passant du coefficient 255 au 270, pour continuer notre dynamique pour atteindre une droite du 130 au 880,
- ☛ Une valeur de point revalorisée de 5%, soit de 6,09 à 6,40€, afin que la prime d'ancienneté puisse augmenter de façon non négligeable le pouvoir d'achat des salariés de la branche les moins bien payés,
- ☛ Un coefficient 130 à 1470€ (+5%), pour que celui-ci ne soit pas percuté, voire dépassé, par le SMIC lors de sa prochaine revalorisation.



Après un tour de table, où chaque Organisation Syndicale a pu s'exprimer, la Chambre Patronale a demandé une suspension de séance.

À la reprise de séance, la Chambre Patronale nous a expliqué qu'elle avait écouté (et non pas entendu) les propositions des uns et des autres, et qu'elle avait fait un gros effort en revalorisant le 130 au dessus du SMIC, "78 pouillèmes" d'euros, à 1431€, et en rappelant quelques revendications des Organisations Syndicales comme aboutir à une droite et le refus de tous de créer une RAG, pour l'instant destinée aux cadres, et qui à moyen voire court terme, pourrait se voir décliner pour les autres catégories de salariés.

Après ces palabres, la Chambre Patronale nous a annoncé qu'elle n'avait, à ce jour, pas mandat pour nous faire d'autres propositions et qu'elle nous les ferait parvenir avant la fin de ce mois afin que nous puissions en débattre lors de la prochaine réunion du 15 Mai, qui à l'origine était dédiée aux Contrats de Génération.

Or, nous nous sommes toujours opposés à aborder deux thèmes de négociation au cours d'une même réunion, nous avons donc prévenu la Chambre Patronale que si tel était le cas le 15 Mai prochain, nous ne discuterions que d'un thème et quitterions la réunion après celui-ci.

La Chambre Patronale ne semble pas, tout comme l'année dernière, être encline à vouloir aboutir à un accord Salaires dans la branche, ce qui une nouvelle fois pénalisera les salariés dont les salaires sont basés sur cette grille conventionnelle des minima.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>